

### La constitution

de l'Ontario, le conseil scolaire de Penetanguishene aurait empêché les enfants francophones de recevoir leur instruction dans la langue de la minorité.

[Traduction]

Le mois dernier, il m'est arrivé de penser que nous avons véritablement mûri en tant que nation. J'écoutais parler les membres du comité mixte et je me disais alors: «Voilà le Canada dont je rêve». De nombreux témoins éminents ont pris la parole devant ce comité, un groupe représentant les divers étages de la société canadienne, et leur conception du Canada coïncidait avec la mienne. Le fait le plus intéressant était que la plupart d'entre eux ne portaient pas un intérêt particulier à la question de l'enseignement dans la langue de la minorité ou au problème des langues officielles. C'est ainsi que le professeur Irwin Cotter du Congrès juif canadien a plaidé éloquemment en faveur des droits linguistiques des francophones et des anglophones. J. P. Nelligan, de l'Association du barreau canadien, a déclaré ceci devant le comité:

«La constitution devrait garantir le droit des parents de faire instruire leurs enfants en anglais ou en français dans des écoles financées par l'État dans les régions où le nombre de gens parlant leur langue le justifie.»

Des membres du Congrès national des Italiens ont comparu devant le comité, et leur porte-parole, Antonio Sciascia, a déclaré:

Ma fois, si nous voulons pratiquer ce que nous prêchons, c'est-à-dire le bilinguisme, alors il faut commencer à appliquer cette politique quelque part; et je crois que si nous traitons les francophones de l'Ontario aussi bien que les anglophones du Québec, ce serait un bon début.»

Par ailleurs, M. Dennis Flynn, maire d'Etobicoke, au nom de l'exécutif national de la Fédération des municipalités du Canada, est allé beaucoup plus loin que la résolution en ce qui a trait aux droits linguistiques des minorités.

Et je ne parle pas de l'Association canadienne-française de l'Ontario, ni des déclarations du Conseil des minorités du Québec. Je parle de ce qu'ont dit une association italienne, une association juive, un auguste conseil d'avocats et un maire ontarien qui porte un nom à consonance irlandaise. Nous sommes tous Canadiens, et nous partageons une même vision du Canada. Ce comité m'avait laissé sur une bonne impression. Je croyais que nous étions tous d'accord sur les mérites des deux langues officielles. Je croyais que nous étions tous d'accord pour ce qui est des services d'éducation pour les minorités.

Puis je suis revenu à la Chambre et, le 3 mars 1981, j'ai entendu le député progressiste conservateur de Simcoe-Sud (M. Stewart) dire ceci:

Personne, malheureusement, n'a fait remarquer que le rapport Durham avait recommandé l'union du Haut et du Bas Canada et l'utilisation d'une seule langue fédérale: l'anglais. Si l'on avait appliqué cette recommandation, nous n'aurions pas aujourd'hui ce débat envenimé à la Chambre.

Je n'en croyais pas mes oreilles. Tout d'abord, j'ai cru que le député voulait dire que, si les Pères de la confédération avaient vu plus loin en 1867, il n'y aurait pas aujourd'hui de problème linguistique. Mais ce n'était pas cela; il m'a fallu quelques minutes pour m'en rendre compte. De nombreux députés étaient présents à la Chambre ce jour-là. Ce qu'il a voulu dire, c'est que l'on a commis une erreur, en 1867, lorsqu'on a fait du français une langue officielle au même titre que l'anglais dans certaines provinces, lorsqu'on a donné à certains Canadiens-français un statut officiel.

Eh bien, il est un député de l'Ontario et j'en suis un autre; et je lui dis, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il a tort.

Je lui dis que l'erreur de 1867 sera corrigée. Je dis que les représentations de Sir Wilfrid Laurier seront entendues en 1981. Je dis que, cette fois-ci, avec les articles 16 à 23, nous allons constitutionnaliser une fois pour toutes la langue officielle de cette nation et les droits linguistiques de la minorité.

**Des voix: Bravo!**

**M. Irwin:** Il est malheureux que, par suite du renversement du gouvernement précédent, les négociations énergétiques et le débat constitutionnel se chevauchent l'une l'autre. Je n'arrive pas à croire, surtout après avoir siégé au comité mixte avec des collègues comme le député de Provencher (M. Epp) et divers députés de l'Ontario, de l'Ouest, des Maritimes et du Nouveau-Brunswick, que nous puissions être aussi pédants et utiliser des expressions qui marqueront la Chambre pour longtemps. Je ne cesse de me redire que s'il ne s'agissait que de la constitution, ou que de la charte des droits, cette acrimonie n'existerait pas et nous nous entendrions sur des principes aussi fondamentaux que le rapatriement, une formule d'amendement et une charte des droits. J'espère avoir raison.

Le premier ministre Lester Pearson a dit un jour: «Le principe fondamental du libéralisme, sa raison d'être, c'est la foi dans la dignité et la valeur de la personne». Je crois que malgré notre désaccord actuel, cette croyance fondamentale reste celle de tous les députés. Il est temps de constitutionnaliser cette dignité et cette valeur de la personne.

Enfin, je tiens à remercier tous et chacun des membres du comité mixte et le personnel de soutien qui ont travaillé pendant tant de mois à améliorer ce document. Il y a toutefois un homme que j'ai vu angoissé depuis le premier jour à chaque fois que l'on commençait à discuter d'un amendement à la constitution. Ne nous y trompons pas, n'eût été cet homme, les droits des autochtones ne figureraient pas dans la nouvelle constitution. N'eût-été cet homme les handicapés n'auraient pas vu reconnaître leurs droits. La vision du Canada qu'a cet homme imprègne chacun des amendements apportés au projet de constitution. Il a défendu son point de vue et il a su convaincre son auditoire. Cette charte des droits est une partie de lui-même. Cet homme est le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Chrétien).

● (1640)

**Des voix: Bravo!**

**M. Irwin:** Et finalement il y a l'homme que je considère comme l'âme de cette constitution et qui n'est que si rarement remercié. Cet homme a consacré la majeure partie de sa vie politique à œuvrer pour que vienne ce jour et cette époque, cet homme qui tel le Phénix de la légende est rené de ses cendres pour diriger le parti libéral et le gouvernement; cet homme qui caractérise le mieux l'histoire et la philosophie de notre parti, cet homme qui nous a montré la voie le long d'un chemin difficile. L'opposition le critique mais je le félicite, lui, le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

**Des voix: Bravo!**

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député de Brant (M. Blackburn) et afin d'éviter de l'interrompre, peut-être pourrais-je annoncer quelles seront les délibérations sur la motion d'ajournement, ce soir.